



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 89757

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les conclusions des états généraux de l'enfance fragilisée qui ont été présentées le 16 juin 2010. Lancés le 16 février 2010, les états généraux ont permis aux plus éminents spécialistes de l'enfance fragilisées de débattre et d'élaborer des solutions souvent pertinentes en matière de maltraitance. Afin d'assurer la promotion de règles communes et strictes en matière d'échange d'information pour être certain de repérer le maximum d'enfants en danger, il a notamment décidé de « modifier la réglementation existante pour favoriser le suivi de l'enfant lorsque la famille change de ville ou de département ». Il souhaite donc qu'il lui indique les dispositifs qu'il entend retenir pour mettre en oeuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89757

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10724

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)